



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-139

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2021

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Cabinet

74-2021-06-28-00005 - Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2021-0032 portant organisation d'un jury dans le cadre de la certification relative aux sessions de formation de « formateur en prévention et secours civiques » organisées par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre de la Haute-Savoie (UGSEL 74) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74) (2 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-06-28-00005

Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2021-0032 portant organisation d'un jury dans le cadre de la certification relative aux sessions de formation de « formateur en prévention et secours civiques » organisées par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre de la Haute-Savoie (UGSEL 74) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74)



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du cabinet

Le préfet de la Haute-Savoie

Le lundi 28 juin 2021

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2021-0032

portant organisation d'un jury dans le cadre de la certification relative aux sessions de formation de « formateur en prévention et secours civiques » organisées par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre de la Haute-Savoie (UGSEL 74) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74)

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

VU l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

VU les demandes d'ouverture des sessions de formation de formateurs en prévention et secours civiques effectuée par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre de la Haute-Savoie (UGSEL 74) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74)

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

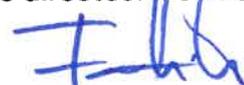
Article 1: Le jury désigné, chargé de procéder à l'évaluation de certification et de se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude des candidats ayant suivi la session de formation susvisée, est le suivant :

- Christophe NOEL, titulaire du :
- certificat de compétences de formateur de formateurs du 06 décembre 2020, à jour de ses sessions de formation continue « PAE de formateur de formateurs » et inscrit sur la liste d'aptitude du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.
- Pierre COQUILLE, titulaire du :
- certificat de compétences de formateur de formateur du 21 août 2018, à jour de ses sessions de formation continue « PAE de formateur de formateurs » et inscrit sur la liste d'aptitude de la délégation départementale de la Croix Rouge Française.
- Willy BATARD, titulaire du :
- certificat de compétences de formateur de formateur du 2 juillet 2013 à jour de ses sessions de formation continue « PAE de formateur de formateurs » et inscrit sur la liste d'aptitude des secouristes de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre de la Haute-Savoie
- Francis MIGNOT, titulaire du :
- brevet national de moniteur de secourisme (BNMS du 03/04/1987) à jour de ses sessions de formation continue « PAE formateur aux premiers secours » et inscrit sur la liste d'aptitude de la fédération nationale de formation des métiers de la natation et du sport (74).

Article 2 : Le jury se réunira le jeudi 1^{er} juillet à 09h00 sous la présidence de Christophe NOEL dans la salle de réunion du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de Haute-Savoie.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres composant le jury susvisé.

Pour le Préfet,
le directeur de cabinet



Wahid FERCHICHE